

Personnels

Mutations

Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger - rentrée 2011

NOR : MENH1018914N
note de service n° 2010-114 du 26-7- 2010
MEN - DGRH B2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

La Mission laïque française (MLF), dont le siège se situe 9, rue Humblot 75015 Paris, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui gère des établissements scolaires français à l'étranger. Elle diffuse à travers le monde la langue et la culture françaises, en particulier par un enseignement à caractère laïque et interculturel. En conséquence, un objectif de qualité s'impose pour le recrutement des personnels appelés à exercer dans les établissements français à l'étranger, vitrines du système éducatif français.

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste à l'étranger dans les établissements en responsabilité directe et dans les écoles d'entreprise relevant de la Mission laïque française non conventionnés avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), pour l'année scolaire 2011-2012.

(Les candidats à un poste dans les établissements de la Mission laïque française conventionnés avec l'AEFE se reporteront aux procédures propres à l'AEFE).

Pour plus d'informations sur les missions et l'organisation de la Mission laïque française et l'implantation géographique de ses établissements, il est conseillé de consulter le site internet <http://www.mlffmonde.org/> de l'association.

Dispositions générales

Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'Éducation nationale au moment du dépôt du dossier et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité ou en position de détachement.

Les personnels enseignants doivent justifier au minimum de 3 ans de services effectifs en tant que titulaire en France.

Les personnels en position de détachement, et notamment ceux en poste auprès de l'AEFE, doivent être libres de tout engagement à compter du 1er septembre 2011 pour pouvoir faire acte de candidature.

Les personnels de direction doivent justifier au minimum de 3 ans de services effectifs dans le dernier poste occupé.

Les candidatures à des postes d'encadrement dans le réseau MLF revêtent d'autant plus d'importance que l'exercice des fonctions s'inscrit au cœur de la nouvelle politique de « vivier, mobilité et international » développée par la direction de l'encadrement (DE) avec laquelle la MLF a signé une charte de partenariat le 19 mai 2010.

Cette recherche de qualité s'accompagne d'une volonté de la direction de l'encadrement de voir les personnels d'encadrement diversifier et enrichir leur parcours professionnel. Les compétences et l'expérience valorisée viendront, au retour, bénéficier aux académies d'accueil et enrichir le vivier de compétences mis en place par la DE avec pour objectif le renforcement des qualités managériales des corps d'encadrement.

Par ailleurs, dans un souci de meilleur suivi individuel des carrières, et afin de permettre la réintégration et les évolutions de carrière dans les meilleures conditions, il est nécessaire pour la DE de conserver des liens avec les personnels détachés. C'est pourquoi une lettre de mission fixera les objectifs assignés aux personnels d'encadrement détachés auprès de la MLF. Un rapport de mission devra être rédigé à l'issue du détachement et joint aux documents fournis lors du mouvement des personnels.

En outre, la DE souhaite, dans la mesure du possible, pouvoir rencontrer les personnels détachés au moins une fois au cours du détachement, par exemple lors d'un retour sur le territoire métropolitain, de manière à permettre un bilan informel d'étape et de mieux connaître les perspectives de carrière souhaitée.

Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement, de direction, d'encadrement administratif ou de gestion financière et comptable.